REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 juillet 2014**

Délibération n° 2014-0192

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Schéma d'urbanisme commercial (SDUC) - Soutien à la politique de management de centre-ville - Attribution d'une subvention aux associations Centre Neuville - Tendance Presqu'île - Oullins centre-ville - Association Lyon 7 Rive Gauche et à la Société villeurbannaise d'urbanisme pour leur programme d'actions 2014 - Avenants n° 3 aux conventions pluriannuelles 2011-2014

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service implantation et immobilier d'entreprises

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 27 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mardi 15 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guilland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, M. Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Balas (pouvoir à M. Guilland), Berra (pouvoir à M. Fenech), M. Blache (pouvoir à M. Havard), Mme Burillon (pouvoir à Mme Servien), M. Compan (pouvoir à M. Quiniou), Mme Ghemri (pouvoir à M. Genin), M. Gillet, Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliout), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Crimier), M. Pouzol (pouvoir à M. Gouverneyre), Mme Reynard (pouvoir à Mme Crespy), M. Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : MM. Boudot, Casola.

Conseil de communauté du 10 juillet 2014

Délibération n° 2014-0192

commission principale :	développement économique
objet :	**Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Schéma d'urbanisme commercial (SDUC) - Soutien à la politique de management de centre-ville - Attribution d'une subvention aux associations Centre Neuville - Tendance Presqu'île - Oullins centre-ville - Association Lyon 7 Rive Gauche et à la Société villeurbannaise d'urbanisme pour leur programme d'actions 2014 - Avenants n° 3 aux conventions pluriannuelles 2011-2014**
service :	Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service implantation et immobilier d'entreprises

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) constitue le volet "commerce" du schéma d'accueil des entreprises (SAE). Document de référence, volontariste, établi en lien avec les chambres consulaires, le Conseil général, l'Etat et le Syndicat d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL), le SDUC fixe les grandes orientations de la politique d'urbanisme commercial sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon pour la période 2009 à 2015. L'appui au rayonnement commercial de l'agglomération ainsi que le renforcement des pôles de proximité comptent parmi les axes forts du SDUC 2009-2015.

Parmi les différents modes opérationnels existants, le management de centre-ville constitue un outil d'intervention original en soutien des pôles de proximité. La délibération n° 2011-2553 du Conseil du 17 octobre 2011 a redéfini le concept et les principaux objectifs poursuivis par la politique de management de centre-ville. Le bilan des expérimentations menées sur le territoire communautaire depuis 2004 a, par ailleurs, permis de proposer un nouveau cadre d'intervention pour la Communauté urbaine dans ce domaine, qui s'est traduit par un engagement financier pluriannuel d'un montant prévisionnel de 244 280 € pour les programmes d'actions 2011-2014 des 5 structures porteuses des opérations de management de centre-ville (MCV) présentes sur l'agglomération : Tendance Presqu'île, Centre Neuville, Oullins centre-ville, Lyon 7 Rive Gauche et Société villeurbannaise d'urbanisme (SVU).

L'objet de la présente délibération est de proposer l'attribution des subventions de fonctionnement en soutien des programmes d'actions pour l'année 2014 par la signature des avenants n° 3 aux conventions de subvention pluriannuelles passées avec les 5 structures de management de centre-ville en 2011.

a) - Objectifs

Le maintien et le renforcement des pôles commerciaux de centre-ville permettent d'assurer une desserte de proximité pour les ménages des bassins de vie concernés et de contribuer à l'attractivité commerciale globale de l'agglomération.

De manière générale, l'objectif du management de centre-ville est de mettre en place des actions et projets pour favoriser le développement actuel de ces centres-villes et d'en prévoir le développement futur. Ces démarches doivent permettre :

- d'encourager la collaboration et les échanges entre les partenaires publics et privés,

- de définir ensemble une vision et une stratégie communes,
- de s'assurer de la participation active de chacun des partenaires dans la mise en œuvre d'actions conjointes,
- de favoriser la vitalité et la viabilité des centres-villes au travers de la gestion, de la promotion, du développement et de l'investissement.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2013

Par délibération n° 2013-3522 du 18 février 2013, le Conseil de communauté a attribué pour l'année 2013 des subventions pour un montant total de 62 805 € aux 5 structures porteuses de la politique de management de centre-ville selon le détail suivant :

- 14 580 € au profit de l'association Tendance Presqu'île,
- 10 935 € au profit de l'association Oullins centre-ville,
- 7 290 € au profit de l'association Centre Neuville,
- 15 000 € au profit de la Société villeurbannaise d'urbanisme (SVU),
- 15 000 € au profit de l'association Lyon 7 Rive Gauche.

Les programmes d'actions menés par les 5 structures ont répondu aux 5 objectifs suivants, déclinés ensuite de manière spécifique, territoire par territoire :

- améliorer le cadre de vie et le cadre d'achat : recrutement de stewards urbains, mise en place de plans de déplacement inter-entreprises (PDIE), mise en place de référents commerce dans les commissariats, travail sur les procédures de concertation et d'information et mise en place d'actions d'accompagnement durant des phases de travaux sur l'espace public, mise en place de services de livraison modes doux, participation à la définition d'actions en matière de développement durable (Agenda 21 locaux, économies d'énergies, etc.),

- mettre en place des outils d'observation : réalisation de comptages piétons, d'enquêtes auprès des commerçants, de sondages, mise en place - actualisation de logiciels de cartographie interactive, gestion de bourses aux locaux, réalisation d'étude de positionnement de l'offre commerciale, etc.,

- définir et mettre en place une stratégie de marketing territorial : mise en place et/ou développement de stratégie Internet de valorisation des territoires (sites Internet, blogs, applications Smartphones, etc.), réalisation d'actions de communication (production et diffusion de plaquettes, guides et lettres d'information, actions médias presse, radios et affichage, etc.),

- structurer le partenariat, coordonner les acteurs et pérenniser la structure : recrutement actif de nouveaux adhérents et partenaires, mise en place de services de type comité d'entreprise, mise en place/coordination de sessions de formation, etc.,

- contribuer au développement et à la diversification de l'offre commerciale : accueil des porteurs de projet, prospection active de nouvelles enseignes, organisation de rencontres avec les enseignes, franchises et professionnels de l'immobilier commercial, participation à des salons et évènements spécialisés (salon de la franchise en octobre, salon spécialisé sur l'immobilier commercial et Lyon Visiocommerce en juin 2013).

c) - Bilan

La certification de niveau 2 TOCEMA Quality Mark High (label qualité européen s'adressant spécifiquement aux structures de gestion de centre-ville) a été renouvelée le 28 novembre 2011, pour une période de 2 ans, pour l'association Centre Neuville. L'association Centre Neuville reste à ce jour la seule association de management de centre-ville à recevoir en Europe ce niveau de labellisation.

La certification de niveau 1 TOCEMA a été accordée à l'association Tendance Presqu'île pour 3 ans à partir de décembre 2012 et l'association Lyon 7 Rive Gauche vient de recevoir le label européen TOCEMA de niveau 1 pour 3 ans en décembre 2013.

L'association de management de Oullins centre-ville renouvelle sa candidature au label TOCEMA de niveau 2.

Plus largement, la mise en place du management de centre-ville sur les 3 sites "historiques" (Oullins, Neuville sur Saône et la Presqu'île de Lyon) a permis de constater le renforcement de l'attractivité de ces centres-villes, notamment au travers du développement et de la diversification de l'offre commerciale (réduction des taux de vacance, implantation de nouvelles enseignes, etc.), d'un meilleur traitement des dysfonctionnements (propreté, nettoiement, gestion des périodes de travaux) et d'une amélioration de l'image perçue de ces territoires par les utilisateurs.

Les 2 structures intégrées à la démarche fin 2011 (Lyon 7 Rive Gauche et la Société villeurbannaise d'urbanisme) ont posé des bases de travail, de partenariat et de fonctionnement solides leur permettant d'envisager l'extension de leur périmètre d'intervention dans les prochaines années, en se rapprochant du modèle mis en place sur les 3 sites "historiques".

d) - Programmes d'actions pour 2014 et plan de financement prévisionnel

Les plans d'actions proposés par chacune des 5 structures pour l'année 2014 s'inscrivent dans la continuité des programmes d'actions 2013 sur les 5 thématiques : améliorer l'ambiance urbaine et le cadre d'achat, mettre en œuvre une stratégie de communication, de promotion, faciliter l'accessibilité aux commerces pour consolider le partenariat et créer de l'événementiel spécifique.

Chaque programme d'actions est détaillé en annexe des projets d'avenants n° 3 à la convention de subvention pluriannuelle passée entre la Communauté urbaine de Lyon et de chacune des structures de management de centre-ville.

Conformément aux engagements prévisionnels présentés en 2011, la Communauté urbaine est sollicitée en 2014 pour un soutien total de 59 525 €, se répartissant comme suit :

Association	Fonds propres (en €)	Commune (en €)	Communauté urbaine de Lyon (en €)	Etat (en €)	Chambre de commerce et d'industrie (CCI)-Chambre de métier et de l'artisanat (CMA) (en €)	Partenaires privés (en €)	Autres organismes partenaires (en €)	**Total** (en €)
Tendance Presqu'île	165 642	114 000	13 122	0	3 600	-	-	**296 364,00**
Oullins Centre-ville	16 242	32 900	9 842	3 000	1 600	-	-	**64 242,00**
Centre-Neuville	3 000	103 318,76	6 561	5 000	4 000	5 000	15 718,80	**142 598,56**
Société villeurban-naise d'urbanisme (SVU)	72 960	50 000	15 000	-	11 000	9 000	-	**157 960,00**
Lyon 7 Rive Gauche	85 000	30 000	15 000	-	10 600	-	-	**140 600,00**

La subvention s'insère dans les budgets prévisionnels des structures intégrant également en recettes des participations des communes, des chambres consulaires, de l'Etat (à travers le Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce -FISAC-), des associations des commerçants et d'autres partenaires le cas échéant ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant global de 59 525 € au profit des associations Tendance Presqu'île, Oullins centre-ville, Centre Neuville, Lyon 7 Rive Gauche et à la Société villeurbannaise d'urbanisme (SVU) pour leurs programmes d'actions 2014 dans le cadre de la politique de management de centre-ville, selon le détail suivant :

- 13 122 € au profit de l'association Tendance Presqu'île,

- 9 842 € au profit de l'association Oullins centre-ville,

- 6 561 € au profit de l'association Centre Neuville,

- 15 000 € au profit de la Société villeurbannaise d'urbanisme (SVU),

- 15 000 € au profit de l'association Lyon 7 Rive Gauche,

b) - les avenants n° 3 aux conventions pluriannuelles 2011-2014 à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et les associations Centre Neuville, Tendance Presqu'île, Oullins centre-ville, Lyon 7 Rive Gauche et la SVU, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdits avenants n° 3.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 657 4 - fonction 90 - opération n° 0P01O0868.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 juillet 2014.